

COMPTE-RENDU

Conseil communautaire du 16 décembre 2021

Ordre du jour :

- 2021/100-01 : Décision modificative n° 2
- 2021/101-02 : Débat sur la présentation du rapport quinquennal sur les Attributions de Compensation
- 2021/102-03 : Création d'un emploi permanent, à temps complet, ouvert dans le cadre des Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives
- 2021/103-04 : Création d'un emploi permanent, d'Adjoint Technique Principal de 2eme classe, à temps non complet, à raison de 15h30 hebdomadaire
- 2021/104-05 : Création d'un emploi permanent, d'Adjoint d'Animation Principal de 2eme classe, à temps non complet, à raison de 17h30 hebdomadaire
- 2021/105-06 : Signature d'une convention entre la Communauté de communes de la Brie Nangissienne et l'Association les Papillons
- 2021/106-07 : Cession à l'euro symbolique des parcelles de Châteaubleau à la Communauté de communes de la Brie Nangissienne
- 2021/107-08 : Subvention à l'Association GALLIA VETUS pour la réédition d'une bande dessinée sur le patrimoine archéologique
- 2021/108-09 : Cotisation à la mission locale du provinois
- 2021/109-10 : Retrait des délégations accordées au Président et suppression de l'indemnité de fonction du Président de la Communauté de communes de la Brie Nangissienne
- Informations et questions diverses.

Date de la convocation

10/12/2021

Date de l'affichage

10/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le 16 décembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en salle des fêtes de Mormant, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO.

Etaient Présents

Didier BALDY, Michel BILLOUT à partir de la délibération n° 2021/101-02, Gilles BOUDOT, Jean-Jacques BRICHET, Davy BRUN, Frédéric BRUNOT, Carine CALMON PLANTIN, Christian CIBIER, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY, Philippe DUCQ, Marcel FONTELLIO, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Brigitte JACQUEMOT, KHERBACH Mohamed, Clothilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER, Gilbert LECONTE, Edith LION, Christophe MARTINET, Farid MEBARKI, Pierre-Yves NICOT, Francis OUDOT, Sylvie PROCHILO, Angélique RAPPAILLES, Jean-Yves RAVENNE, Stéphanie SCHUT, Jean-Sébastien SGARD, Alain THIBAUD, Joëlle VACHER.

Absents excusés représentés

Michel BILLOUT par Clotilde LAGOUTTE jusqu'à la délibération n° 2021/100-01, Sylvain CLÉRIN par B. JACQUEMOT, Suzanna MARTINET par P. DUCQ, Nadia MEDJANI par Marcel FONTELLIO, Jean-Claude MENTEC par Ghislaine HARSCOËT, Aurélie POLESE par Joëlle VACHER, Frédéric ROCHER par Jean-Yves RAVENNE.

Absent excusé

Aymeric DUROX

Absent

Néant

44 conseillers communautaires en exercice : 37 présents, 6 représentés, 1 absent à la séance.

Monsieur Pierre-Yves NICOT est nommé secrétaire de séance.

Il n'y a pas de compte-rendu du conseil précédent puisqu'il a eu lieu la semaine dernière. Pour information, le rapport d'activité vous a été remis. Je vous propose de passer à la première délibération.

2021/100-01 - OBJET : DECISION MODIFICATIVE n°2

À l'invitation de Monsieur GUILLO, Monsieur BRICHET présente la délibération.

Depuis le vote du budget primitif en séance du Conseil Communautaire du 29 avril 2021, le vote du budget supplémentaire en séance du 23 juin 2021 et de la décision modificative numéro 1 en séance du 21 octobre 2021, des ajustements de crédits sont nécessaires et doivent être pris en compte dans le cadre d'une décision modificative.

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement : 86 110,00 €

CHAPITRE 014 ATTENUATIONS DE PRODUITS : 49 900,00 €

7391178 : Autres restitutions au titre de dégrèvement sur contributions directes : 49 900 €

Des dégrèvements sur la Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) sont à constater.

CHAPITRE 022 : DEPENSES IMPREVUES : -49 900,00 €

Financement des nouvelles dépenses de fonctionnement : les dégrèvements sur la TASCOM

CHAPITRE 023 : VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 86 110,00 €

Le montant de ce chapitre est égal à celui du 021 « Virement de la section de fonctionnement » en recettes d'investissement, il sert à équilibrer les deux sections et à passer de l'une à l'autre.

Recettes de Fonctionnement : 86 110,00 €

CHAPITRE 042 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS : 86 110,00 €

777 : Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat : 86 110,00 €

La trésorerie nous signale que certaines subventions n'ont pas fait l'objet de reprise, c'est-à-dire qu'elles doivent être amorties. Elles doivent l'être sur les exercices 2020 et 2021. Les crédits pour procéder à ces régularisations doivent être prévus en recettes de fonctionnement au chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections » et en dépenses d'investissement au chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections ».

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement : 86 110,00 €

CHAPITRE 040 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS : 86 110,00 €

La trésorerie nous signale que certaines subventions n'ont pas fait l'objet de reprise, c'est-à-dire qu'elles doivent être amorties. Elles doivent l'être sur les exercices 2020 et 2021. Les crédits pour procéder à ces régularisations doivent être prévus en recettes de fonctionnement au chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections » et en dépenses d'investissement au chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections ».

13913 : amortissement subvention du département : 12 800,00 €

139141 : amortissements subvention des communes membres du GFP (groupement fiscalité) 16 500,00 €

13918 : amortissements autres subvention : 50 010,00 €

13931 : amortissements dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 6 800,00 €

Recettes d'investissement : 86 110,00 €

CHAPITRE 021 : VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 86 110,00 €

Le montant de ce chapitre est égal à celui du 023 « Virement à la section d'investissement » en dépenses de fonctionnement, il sert à équilibrer les deux sections et à passer de l'une à l'autre.

DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET 2021 M14 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE NANGISSIENNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
Chapitres	Articles	Libellés	Montant en €
014	7391178	Autres restitutions au titre de dégrèvement sur contributions directes	49 900,00
Total 014	Atténuations de produits		49 900,00
Total 022	Dépenses imprévues		- 49 900,00
Total 023	Virement à la section d'investissement		86 110,00
Total Dépenses de Fonctionnement			86 110,00

RECETTES			
Chapitres	Articles	Libellés	Montant en €
042	777	Quote part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	86 110,00
Total 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		86 110,00
Total Recettes de Fonctionnement			86 110,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Chapitres	Articles	Libellés	Montant en €
040	13913	Amortissements subvention du département	12 800,00
040	139141	Amortissements subvention des communes membres du GFP	16 500,00
040	13918	Amortissements autres subvention	50 010,00
040	13931	Amortissements dotation d'équipement des territoires ruraux	6 800,00
Total 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		86 110,00
Total Dépenses d'investissement			86 110,00

RECETTES			
Chapitres	Articles	Libellés	Montant en €
Total 021	Virement de la section de fonctionnement		86 110,00
Total Recettes d'investissement			86 110,00

Il est demandé, au conseil communautaire, de se prononcer sur cette question.

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2021-24-01 vote du budget primitif M14 exercice 2021 en date du 29 avril 2021,

Vu la délibération 2021-55-26 vote du budget supplémentaire M14 exercice 2021 en date du 23 juin 2021,

Vu la délibération 2021-85-02 vote de la décision modificative N°1 au budget M14 exercice 2021 en date du 21 octobre 2021,

Considérant la nécessité d'ajuster des crédits.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE UN :

D'adopter la décision modificative n° 2 au budget 2021 M14 de la Communauté de communes, comme suit :

DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET 2021 M14 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE NANGISSIENNE SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
Chapitres	Articles	Libellés	Montant en €
014	7391178	Autres restitutions au titre de dégrèvement sur contributions directes	49 900,00
Total 014	Atténuations de produits		49 900,00
Total 022	Dépenses imprévues		- 49 900,00
Total 023	Virement à la section d'investissement		86 110,00
Total Dépenses de Fonctionnement			86 110,00

RECETTES			
Chapitres	Articles	Libellés	Montant en €
042	777	Quote part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	86 110,00
Total 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		86 110,00
Total Recettes de Fonctionnement			86 110,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Chapitres	Articles	Libellés	Montant en €
040	13913	Amortissements subvention du département	12 800,00
040	139141	Amortissements subvention des communes membres du GFP	16 500,00
040	13918	Amortissements autres subvention	50 010,00
040	13931	Amortissements dotation d'équipement des territoires ruraux	6 800,00
Total 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		86 110,00
Total Dépenses d'investissement			86 110,00

RECETTES			
Chapitres	Articles	Libellés	Montant en €
Total 021	Virement de la section de fonctionnement		86 110,00
Total Recettes d'investissement			86 110,00

ARTICLE DEUX : La décision modificative n° 2 s'équilibre en section de fonctionnement à 86 110,00 € et en section d'investissement à 86 110,00 €.

ARTICLE TROIS : Dit qu'elle est votée au niveau du chapitre en fonctionnement et en investissement.

ARTICLE QUATRE : Le nouveau montant cumulé du budget est de :

19 879 135.45 € en section de fonctionnement,
5 717 893.57 € en section d'investissement,

2021/101-02 - OBJET : DEBAT SUR LA PRESENTATION DU RAPPORT QUINQUENNAL SUR L'EVOLUTION LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION :

À l'invitation de Monsieur GUILLO, Monsieur BRICHET présente la délibération.

L'article 148 de la loi de finances pour 2017 a modifié le régime des attributions de compensation (10^{ème} alinéa du 2° du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts) et a prévu une mesure d'information aux communes sur l'évolution des attributions de compensation (AC).

Ainsi tous les cinq ans, le président de l'intercommunalité doit présenter un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'EPCI. Ce rapport donne lieu à un débat au sein de l'organe délibérant de l'EPCI. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres pour information. Cette disposition est entrée en vigueur à compter de la date de publication de la loi de finance pour 2017, ce qui signifie que les EPCI ont jusqu'au 30 décembre 2021 pour établir, présenter et délibérer sur ce rapport.

Il s'agit d'un moment privilégié d'information, de dialogue et de concertation entre l'EPCI et les communes membres sur leurs relations financières au regard des compétences exercées par l'intercommunalité.

La forme de ce rapport est libre.

Il est à noter que le président de l'EPCI peut s'appuyer sur la CLECT afin de préparer ce rapport.

La CLECT s'est réunie le 9 novembre 2021 afin d'étudier les documents relatifs à l'évolution du montant des AC et le coût des services transférés. Ces éléments ont servi à la rédaction du rapport quinquennal ainsi que ceux du rapport de la CLECT présenté au conseil communautaire du 23 septembre 2021. La réunion du 9 novembre 2021 a fait l'objet d'un compte rendu diffusé à toutes les communes ainsi que les documents de préparation de celle-ci et des informations complémentaires.

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 148 de la loi de finances de 2017,

Vu le 10^{ème} alinéa du 2° du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Vu le rapport de la CLECT voté lors du conseil communautaire du 23 septembre 2021.

Vu la réunion de la CLECT du 9 novembre 2021,

Vu le rapport annexé à la présente délibération

ARTICLE UNIQUE :

Prend acte de la tenue d'un débat sur la base d'un rapport quinquennal sur l'évolution des attributions de compensation au regard des compétences transférées.

2021/102-03 – OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT, A TEMPS COMPLET, DANS LE CADRE D'EMPLOIS DES EDUCATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

À l'invitation de Monsieur GUILLO, Monsieur BRICHET présente la délibération.

Suite à une mutation interne de la responsable, il a fallu réorganiser le service multisports. Depuis un an, il fonctionne avec 3 éducateurs sportifs au lieu de 4. Les agents en poste s'organisent de façon à gérer au mieux le service, tant sur le plan administratif que sur le plan technique. Leurs missions principales s'articulent autour des actions sportives à mener lors des interventions en milieu scolaire et sur les antennes de l'école multisports.

Répartition des tâches administratives par agent :

- 1 agent : Gestion des inscriptions et suivi des dossiers pour l'EMS, suivi des inscriptions EMS et stages sportifs sur le logiciel Concerto, suivi des fiches kilométriques pour les véhicules de service, suivi des mails.
- 1 agent : Organisation des stages sportifs pendant les vacances scolaires, développement de partenariat avec les associations, suivi des mails.
- 1 agent : Organisation des interventions sportives en milieu scolaire et lien avec les CPC EPS des 3 circonscriptions, gestion des inscriptions auprès de l'USEP + inscriptions pour les rencontres, gestion et commandes de matériels, suivi du budget + régie de l'école multisports, rédaction et suivi des conventions pour la réservation des équipements sportifs, suivi des mails.
- Travail en équipe : Développement et concertation sur les projets à mener, propositions d'actions pour le label « Terre de Jeux 2024 », présentations lors des commissions, réunions avec les autres services et les partenaires (communes, associations, département...).

Il faut rajouter à ces tâches administratives, les interventions, toutes les après-midis, auprès des écoles et de l'école multisports.

Chaque agent a pour mission la gestion au quotidien de deux classes, soit 2 heures d'activités auxquelles s'ajoute 1h-1h15 d'itinérance en moyenne, comprenant le déplacement sur l'école ainsi que la mise en place et le rangement du matériel.

Pour l'école multisports, le soir (3 fois par semaine), les agents ont 1h15 de séance avec en moyenne 1h d'itinérance à rajouter.

Les horaires se trouvent donc décalés en soirée afin d'être présent sur les antennes d'école multisports, sachant que les agents ne prennent pas leur poste à la même heure, une rotation est faite en fonction de leur temps de travail.

Problèmes rencontrés pour l'organisation :

- Absence de responsable : difficultés à prendre des décisions et de projection à court, moyen et long terme pour les actions à mener (pas d'arbitrage).
- Pas de référent hiérarchique pour représentation du service lors des réunions et relations avec les communes et partenaires externes, etc...
- Bouleversement régulier des emplois du temps.
- Difficultés pour préparer les séances afin de proposer aux enseignants des cycles d'activités construits et progressifs avec une évaluation en fin de cycle (les agents restent sur leurs acquis et ne peuvent pas renouveler les cycles d'apprentissage, par manque de temps).

- Manque de temps pour suivre des formations afin de développer de nouvelles activités et de se former tout au long de leur carrière. Aucun éducateur n'a pu suivre de formation depuis leur arrivée à la CCBN.
- Augmentation du nombre de classes : 80 ont été répertoriées cette année au lieu de 63 l'année dernière, donc plus de demandes et de besoins (décalage de certaines classes le matin, temps qui se trouve réduit sur la partie administrative pendant la période de mai et juin).
- Situation compliquée, période très chargée avec l'organisation de la fête de l'EMS, la planification de l'année N+1, l'organisation des activités sportives sur la période d'été.

Les agents du service multisports ont donc en moyenne 11 heures de tâches administratives, qui englobent la gestion du service relative à l'itinérance, à la préparation du matériel, au chargement dans les camions ainsi que la préparation des séances.

Il convient donc, pour le bon fonctionnement du Service Multisports, de créer un emploi permanent, ouvert sur le cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaire.

Il est demandé au conseil communautaire, de se prononcer sur cette question.

Monsieur Dromigny informe que le service multisports est à saturation où la partie administrative prend du temps sur la partie intervention sportive en milieu scolaire (80 classes au lieu de 63 l'année dernière) donc ils n'ont plus le temps de se former, ils ont du mal à poser leurs vacances et les heures supplémentaires se cumulent. Il est proposé d'embaucher un éducateur supplémentaire pour compléter l'équipe et l'un d'entre eux pourrait devenir responsable des services et ainsi assurer une supervision de cet ensemble.

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent ouvert dans le cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaire, pour la bonne continuité des services de la Communauté de communes de la Brie Nangissienne.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE UN : Décide de créer un emploi permanent ouvert dans le cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaire.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives, ouvert aux grades d'éducateur territorial des activités physiques et sportives, d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe, d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe.

ARTICLE DEUX : Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, compte tenu des besoins du recrutement d'un éducateur territorial des activités physiques et sportives pour le Service Multisports de la Communauté de communes de la Brie Nangissienne.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra donc justifier d'être en possession, au minimum, du Brevet d'État d'Éducation Sportive et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

L'agent contractuel recruté en application des dispositions ci-dessus énoncées exercera les fonctions d'éducateur territorial des activités physiques et sportives.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

ARTICLE TROIS : La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

ARTICLE QUATRE : Le tableau des emplois est ainsi modifié.

ARTICLE CINQ : Décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ARTICLE SIX : Les dispositions de la présente délibération prendront effet, au plus tôt, à la date de transmission de la délibération au contrôle de légalité.

ARTICLE SEPT : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

2021/103-04 – OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT, A TEMPS NON COMPLET, D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE, A RAISON DE 15H30 HEBDOMADAIRE

À l'invitation de Monsieur GUILLO, Monsieur BRICHET présente la délibération.

Comme vous le savez, la Communauté de communes de la Brie Nangissienne a été interpellée à plusieurs reprises par la Trésorerie Principale de Provins, sur la situation statutaire des agents d'animation pour les accueils de loisirs.

En date du 24 juin dernier, la CCBN a dû créer, des emplois non permanents, d'adjoints territoriaux d'animation et d'adjoints techniques territoriaux, pour faire face aux besoins saisonniers des accueils de loisirs, pour la période des vacances scolaires.

En 2019, la CCBN avait créé un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, à raison de 12h hebdomadaire. Au vu de l'augmentation de la charge de travail liée au grand nettoyage pour les pré-rentrées scolaires, notamment, pour l'accueil de loisirs de Fontenailles, le temps de travail de l'agent a été redéfini et doit être augmenté afin de mener à bien les missions.

A ce jour, il convient de créer un emploi permanent, d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à raison de 15h30 hebdomadaire, pour les besoins de service et de bon fonctionnement des accueils de loisirs de la Communauté de communes de la Brie Nangissienne.

Il est demandé au conseil communautaire, de se prononcer sur cette question.

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent, d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à raison de 15h30 hebdomadaire, pour la bonne continuité des services des accueils de loisirs de la Communauté de communes de la Brie Nangissienne.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE UN : Décide de créer un emploi permanent, à temps non complet, d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à raison de 15h30 hebdomadaire.

ARTICLE DEUX : Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 pour une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne pourront l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

L'agent contractuel recruté en application des dispositions ci-dessus énoncées exercera les fonctions d'agent technique au sein des accueils de loisirs de la Communauté de communes de la Brie Nangissienne.

ARTICLE TROIS : La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront à l'échelle indiciaire du grade concerné.

ARTICLE QUATRE : Le tableau des emplois est ainsi modifié.

ARTICLE CINQ : Décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ARTICLE SIX : Les dispositions de la présente délibération prendront effet, au plus tôt, à la date de transmission de la délibération au contrôle de légalité.

ARTICLE SEPT : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

2021/104-05 – OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT, A TEMPS NON COMPLET, D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE, A RAISON DE 17H30 HEBDOMADAIRE

À l'invitation de Monsieur GUILLO, Monsieur BRICHET présente la délibération.

Comme vous le savez, la Communauté de communes de la Brie Nangissienne a été interpellée à plusieurs reprises par la Trésorerie Principale de Provins, sur la situation statutaire des agents d'animation pour les accueils de loisirs.

En date du 24 juin dernier, la CCBN a créé, des emplois non permanents, d'adjoints territoriaux d'animation et d'adjoints techniques territoriaux, pour faire face aux besoins saisonniers des accueils de loisirs, pour la période des vacances scolaires.

En 2019, la CCBN avait créé au total 24 postes d'adjoints d'animation afin de contractualiser les vacataires.

Sur l'année 2021, nous avons contractualisé 11 agents dont 2 ont démissionné en cours d'année et 7 sont en cours de recrutement pour l'année 2022.

Compte tenu des besoins et de la réglementation en vigueur, d'autres recrutements seront à prévoir sur l'année 2022.

A ce jour, il convient de créer un emploi permanent, d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe, à raison de 17h30 hebdomadaire, pour les besoins de service et de bon fonctionnement des accueils de loisirs de la Communauté de communes de la Brie Nangissienne.

Il est demandé au conseil communautaire, de se prononcer sur cette question.

Monsieur BRICHET rappelle que nous n'avons plus le droit d'avoir de vacataires et qu'il avait été créé 12 postes à 22 heures, 7 postes à 20 heures, 1 poste à 17 heures 30 et 4 postes à 17h30. Il précise qu'aujourd'hui, il reste cinq postes dans les 22 heures, zéro dans les 20 heures, zéro dans les 17 heures 30 et quatre à temps non complet de 15 heures 30. Monsieur BRICHET informe qu'une personne est intéressé par un poste à 17 heures 30 et jusqu'à maintenant, on avait créé qu'un. Il précise que ce sont des délibérations que nous reverrons souvent.

Monsieur BRICHET revient sur le fait d'avoir de moins en moins de vacataire mais c'est très difficile d'avoir des contractuels en les centres de loisirs, les contrats doivent être lissés sur l'année, sauf que quand ces personnes ne restent que deux, trois mois... Nous aurons régulièrement des ajustements après par rapport à cela.

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent, d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe, à raison de 17h30 hebdomadaire, pour la bonne continuité des services des accueils de loisirs de la Communauté de communes de la Brie Nangissienne.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE UN : Décide de créer un emploi permanent, à temps non complet, d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à raison de 17h30 hebdomadaire.

ARTICLE DEUX : Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 pour une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne pourront l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

L'agent contractuel recruté en application des dispositions ci-dessus énoncées exercera les fonctions d'adjoint d'animation au sein des accueils de loisirs de la Communauté de communes de la Brie Nangissienne.

ARTICLE TROIS : La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront à l'échelle indiciaire du grade concerné.

ARTICLE QUATRE : Le tableau des emplois est ainsi modifié.

ARTICLE CINQ : Décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ARTICLE SIX : Les dispositions de la présente délibération prendront effet, au plus tôt, à la date de transmission de la délibération au contrôle de légalité.

ARTICLE SEPT : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

2021/105-06 – OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA BRIE NANGISSIENNE ET L'ASSOCIATION LES PAPILLONS

À l'invitation de Monsieur GUILLO, Monsieur MEBARKI présente la délibération.

Le service enfance collabore avec l'association les papillons dans le cadre de la mise en place des boîtes aux lettres, pour aider les enfants à signaler toutes les maltraitances dont ils pourraient être victimes.

L'association par la voie de l'un de ses référents, en lien avec les encadrants, expliquera aux enfants l'utilité de la Boîte aux lettres Papillons, selon un programme de déploiement signé des deux parties.

L'Association s'engage à relever les courriers au moins deux fois par semaine. Ils seront transmis, via une adresse mail dédiée professionnelle, au Pôle d'Analyse des Courriers Papillons de la région concernée. Ce pôle, composé d'un membre de l'Education Nationale, d'un éducateur spécialisé et d'un médecin, en assurera l'analyse et le traitement, si besoin en adressant une information préoccupante à la CRIP du département ou un signalement au Procureur de la République du Tribunal Judiciaire compétent.

Monsieur MEBARKI informe qu'il a reçu Madame SIFFLET GUERGUIN, à sa demande. C'est la responsable de l'association LES PAPILLONS, celle-ci a pour but la prévention de la maltraitance infantile. L'objet de sa demande était de mettre des boîtes aux lettres dans chaque accueil de loisirs pour que des enfants puissent mettre des mots dans le cas de maltraitance d'ordre psychologique, des violences physiques ou sexuelles. C'est un système qui consiste à alerter soit le Procureur de la République, soit une commission du conseil départemental.

Monsieur CIBIER souhaiterait en savoir un peu plus sur le fait des courriers. Nous avons des enfants dans les centres de loisirs qui ont cinq, six ans, sept ans qui sont inaptes à écrire un courrier. Est-ce que ces enfants peuvent se faire aider par un adulte, et est-ce que ce courrier sera étudié comme si c'était un enfant qui l'avait écrit ? C'est une question qui est quand même pratique et qu'on risque de retrouver, ou même il peut y avoir un signalement de la part d'un autre enfant. C'est une question qu'il faut peut-être poser à l'association pour savoir exactement comment ça se passe à ce niveau-là.

Monsieur MEBARKI répond, oui, les enfants, les plus jeunes rencontrent des difficultés à s'exprimer et à écrire. Mais cela peut-être des dessins, quelques mots, il y a quand même une analyse, une interprétation qui est faite par des spécialistes qui sont dédiés à ce type de courrier. Il précise que les boîtes aux lettres sont placées dans des endroits, un peu à l'écart afin que les enfants ne soient pas gênés ou freinés, pour mettre le courrier dans la boîte aux lettres. Il n'a pas plus d'information sur le sujet en dehors des écrits ou des dessins.

Monsieur GUILLO revient sur une invitation au collège de Mormant, par le Département, et informe qu'il y a un gros travail qui est fait au niveau de l'analyse des dessins pour les tout petits et il est aussi confirmé qu'au niveau des collèges, quelqu'un peut donner l'alerte pour quelqu'un d'autre, ce n'est pas simplement de l'auto signalement, cela peut être un signalement par une autre personne qui est en souffrance pour telle ou telle difficulté.

Monsieur MEBARKI dit pour compléter la précision de monsieur le président, c'est une convention annuelle avec un rapport annuel. Effectivement, dans le rapport annuel, il y aura des chiffres. Par conséquent, s'il n'y a pas de réponse, s'il n'y a aucune réponse des enfants, on pourra se poser la question du renouvellement.

Monsieur GUILLO rappelle que nous avons nos centres de loisirs qui sont installés principalement dans des écoles, le fait que les centres de loisirs installent ces boîtes forcément elles ne vont pas être cannacées quand il y aura école, donc forcément cela prouve aussi la possibilité à plus d'enfants de pouvoir profiter de ce système.

Monsieur COUPAS demande si on peut communiquer cette convention aux directrices d'école ? Cela pourrait peut-être leur rapporter un nouveau support en cas de remarque de certaines choses.

Monsieur GUILLO informe qu'étrangement cela lui a été signalé, l'autre jour, justement par le département. Ils ont eu une surprise, il y a une école où ça a été refusé par les enseignants. Est-ce qu'il y a moyen de faire passer un petit mot, il y a plusieurs questions sur le thème ?

Madame LAGOUTTE trouve que c'est plutôt une bonne idée. Cependant, elle pense qu'il faut que le boîte soit mobile dans un premier temps, c'est-à-dire qu'elle soit mise que pendant le temps accueil des loisirs, puisque de toute façon, il ne faut pas la mettre fixe tant qu'il n'y a pas de convention signée avec les directeurs d'école. C'est une boîte qu'ils gardent dans leur armoire et qu'ils installent toujours au même endroit sur le temps accueil de loisirs.

Monsieur MEBARKI est tout à fait d'accord.

Madame RAPPAILLES demande la durée du dispositif.

Monsieur MEBARKI répond, c'est une convention d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Au vu du résultat d'un rapport annuel, rien ne nous empêche de continuer ou d'arrêter s'il n'y a aucun intérêt, si ça fonctionne mal ou s'il y a trop d'interférences entre les directeurs et les agents de la Communauté de communes et les agents de l'association, il n'y a pas de raison. Le but est de libérer la parole comme disait très justement Madame LAGOUTTE.

Monsieur GUILLO précise que s'il y avait une opposition du côté enseignement, ce qui peut arriver, ce qui est légitime, c'est leur droit, pratiquement pour chaque cycle, il y a au moins une pièce qui est réservée au centre de loisirs dans ce cas-là, elle serait installée à ce moment-là.

Monsieur BILLOUT précise que ce n'est pas du ressort du directeur d'école, c'est du ressort du ministère de l'Éducation Nationale. Pour qu'une association puisse intervenir dans une école pendant le temps scolaire, il lui faut l'agrément du ministère de l'Éducation Nationale. À partir du moment où elle a une activité au sein de l'école, simplement de déposer une boîte aux lettres, cela signifie un agrément de l'Éducation Nationale délivré par le Ministre.

Monsieur MEBARKI souligne que l'Association est agréée.

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales,

Considérant, la demande de l'association les papillons d'entreprendre un partenariat afin de mettre en place les boîtes aux lettres.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE UN :

Approuve la convention de partenariat avec l'association les papillons.

ARTICLE DEUX :

Autorise Monsieur le Président de la Communauté de communes de la Brie Nangissienne à signer ladite convention.

2021/106-07 - OBJET : CESSIION À L'EURO SYMBOLIQUE DES PARCELLES DE CHÂTEAUBLEAU À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BRIE NANGISSIENNE

À l'invitation de Monsieur GUILLO, Monsieur DESPLATS présente la délibération.

Monsieur DESPLATS informe que dans la première délibération, le conseil municipal l'autorisait à signer l'acte, alors que qu'il va authentifier l'acte, donc il ne peut pas signer et authentifier. Donc c'est son premier adjoint qui va signer et Monsieur DESPLATS va l'authentifier. Ensuite, ce sera publié au service de la publicité foncière.

Par une délibération communautaire du 24 juin 2021, le Conseil communautaire a décidé de la cession à l'Euro symbolique par la commune de Châteaubleau des parcelles où se trouvent les vestiges immobiliers du théâtre et du sanctuaire Nord gallo-romains à la Communauté de communes de la Brie Nangissienne.

Lors de son Conseil municipal du 10 décembre 2021, la commune de Châteaubleau doit autoriser Monsieur le Maire-adjoint, Marcel Mytnik à signer l'acte de vente et Monsieur le Maire à l'authentifier sous la forme administrative.

Par la délibération communautaire suivante, le Conseil communautaire décide en faveur de cette cession des parcelles en se référant à cette nouvelle délibération municipale de Châteaubleau.

Monsieur SGARD croit que la parcelle 103, c'est où il y a à la fois le théâtre et le terrain de football. L'option qui a été prise est celle de garder une parcelle unique au lieu de scinder, les deux parties. Personnellement, il aurait fait deux parties. Aujourd'hui tout va bien, mais on ne sait jamais à l'avenir les tensions qui pourraient y avoir dans ce genre de chose. Cependant, dans le texte, il serait prévu une convention pour l'entretien du terrain de football par la commune de Châteaubleau. Il demande si la convention est disponible et est-ce qu'on a le détail de celle-ci

Monsieur DESPLATS dit que la convention serait juste pour utiliser et entretenir le petit terrain de football actuel. Mais dans l'avenir, il est prévu que la commune achète un autre terrain, à un autre endroit beaucoup plus grand pour y installer aussi éventuellement un city stade ou autre.

Monsieur SGARD dit, en fait, c'est juste une convention qui serait faite temporairement pour le passage de l'un à l'autre.

Monsieur DESPLATS acquiesce et puis après il faut voir l'évolution par rapport à la mise en valeur.

Monsieur SGARD demande s'il y a une convention qui a déjà été préparée ?

Monsieur DESPLATS précise que la Communauté de communes aura besoin de cette partie de terrain pour y installer quelque chose.

Monsieur SGARD dit donc aujourd'hui il y a juste une convention, à titre temporaire, qui est prévue mais on ne l'a pas encore aujourd'hui.

Monsieur GUILLO précise que par rapport à Châteaubleau, sans rentrer dans les détails, il y a plusieurs scénarios au niveau architectural et patrimoine de sauvegarde des sites qui sont en préparation. Il y a un certain nombre d'équipements qui ont plusieurs scénarii de positionnement et en fonction de cela, le choix sera fait d'occuper ou pas et avec quoi, la parcelle qui pourrait n'être que parking ou équipement accessoire.

Monsieur DROMIGNY revient sur la forme de la rédaction de l'article 3, il est mentionné que « Autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la cession des parcelles de Châteaubleau et à leur entretien du terrain de football ». Alors c'est soit « l' » ou soit « à leur entretien » mais cela ne va pas dire la même chose.

Monsieur GUILLO dit, on enlève « terrain de football ».

Monsieur LANSELLE précise que c'est une délibération qui est abrogée du mois de juin. Est-ce qu'une ébauche de la convention est prête ? Est-ce qu'elle a été élaborée durant les derniers six mois écoulés ou pas.

Monsieur GUILLO rappelle que la chronologie est d'abord que l'on achète et qu'on établisse une convention. On ne pas établir une convention sur un bien que l'on n'a pas acheté.

Monsieur COUPAS dit, vu qu'il y a l'entretien, l'intercommunalité va entretenir le terrain de football.

Monsieur DESPLATS précise qu'il est prévu que ce soit la commune qui entretienne le terrain de football et ensuite le terrain deviendra le terrain où il y a les sites archéologiques.

Monsieur COUPAS dit qu'il ne comprend pas. Dans le texte il est écrit, « à signer tout document nécessaire à la cession des parcelles et leur entretien, ça veut dire que s'il cède les parcelles, il cède l'entretien, la phrase est construite comme cela.

Monsieur GUILLO précise que le Président est autorisé à signer le document pour l'entretien des parcelles.

Monsieur COUPAS dit, donc on va entretenir la parcelle.

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment son article L. 3112-1,

Vu le Code du Patrimoine, notamment l'article L. 621-29-1 relatif à la responsabilité de la conservation des monuments historiques,

Vu la délibération n°2021/060 du 10 décembre 2021 du conseil municipal de Châteaubleau décidant de la rétrocession à la Communauté de communes de la Brie Nangissienne des parcelles 103 contenue dans la Section ZA, 239 contenue dans la Section OA et 113, 115 et 117 contenues dans la Section ZA (en suivant désignées par leur numéro),

Vu le plan de situation et le plan cadastrale,

Considérant que la parcelle 103 et la parcelle 239, sur lesquelles sont localisés les vestiges du théâtre gallo-romain, font partie intégrante du Domaine Public Communal,

Considérant que le terrain de football de la commune est localisé sur la parcelle 103, à l'Est des vestiges du théâtre gallo-romain,

Considérant que les parcelles 113, 115 et 117, sur lesquelles sont localisés les vestiges du sanctuaire Nord gallo-romain, font partie intégrante du Domaine Public Communal,

Considérant que la Communauté de communes de la Brie Nangissienne a lancé un marché public de maître d'œuvre pour la restauration de monuments historiques, à savoir les vestiges du théâtre et du sanctuaire gallo-romains localisés à Châteaubleau.

Considérant que les travaux ne peuvent se réaliser qu'après le transfert de propriété des parcelles désignées, sur lesquelles sont localisés les vestiges immobiliers désignés ci-dessus, dans le domaine public de la Communauté de communes de la Brie Nangissienne,

Considérant que la Communauté de communes de la Brie Nangissienne souhaite qu'une convention prévoit que la commune de Châteaubleau continuera d'entretenir le terrain de football même après la cession de la parcelle 103 où il est localisé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE UN :

Dit que la délibération communautaire n°2021/58-29 est annulée.

ARTICLE DEUX :

Décide de la cession à l'Euro symbolique de la commune de Châteaubleau des parcelles où se trouvent les vestiges immobiliers du théâtre et du sanctuaire Nord gallo-romains à la Communauté de communes de la Brie Nangissienne.

ARTICLE TROIS :

Autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la cession des parcelles de Châteaubleau et à leur entretien du terrain de football.

2021/107-08 - OBJET : SUBVENTION À L'ASSOCIATION GALLIA VETUS POUR LA RÉÉDITION D'UNE BANDE DESSINÉE SUR LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

À l'invitation de Monsieur GUILLO, Madame HARSCOËT présente la délibération.

La bande dessinée *Les empereur gaulois, Postumus et les faux monnayeurs* (ci-après « Postumus Empereur Gaulois ») de Silvio Luccisano, Jean-Marie Woehrel et Nathalie Arilla a été éditée en 2013 via l'éditeur ASSOR HIST&BD. Cet ouvrage narre une enquête au III^{ème} siècle après J.-C. sur la piste d'ateliers de faux monnayage ; elle traite en particulier des sites antiques de Châteaubleau et de Grand dans les Vosges.

Cette œuvre est un moyen original de médiation culturelle et artistique autour de l'histoire du site archéologique de Châteaubleau, et elle est adaptée à tous les âges.

Le 24 septembre 2021, l'association Gallia Vetus, spécialisée dans l'édition de bandes dessinées, a demandé une subvention à la Communauté de communes de la Brie Nangissienne pour la réédition de cette bande dessinée dont il ne reste que quelques exemplaires neufs. Le Président de cette association n'est autre que Silvio Luccisano, scénariste de la bande dessinée.

Sur un coût prévisionnel de 12 500€ pour la réédition de 2000 exemplaires, la Communauté de communes de la Brie Nangissienne contribuerait à hauteur de 4000€, soit 30% du coût total estimé.

Madame HARSCOËT informe qu'il nous reste que sept ou huit exemplaires de la bande dessinée. Notre commission, l'agent et moi-même avons reçu Silvio Luccisano pour essayer de rééditer cette bande dessinée. Ce créateur a repris une maison d'édition et donc va reprendre entièrement la mise en page et toute la partie documentaire. Nous avons sollicité une demande de subvention de 4 000 euros pour pouvoir la rééditer. Ces 4 000 euros correspondraient à environ 2 000 bandes dessinées, donc dans un premier temps il y en aurait environ 300 qui nous seraient allouées gratuitement. Ensuite, on pourrait les racheter à 8 euros pour les revendre à 18 euros. Vous êtes sollicités pour pouvoir accorder 4 000 euros, à cette association, pour rééditer cette bande dessinée qui servirait à promouvoir le site de Châteaubleau.

Monsieur GUILLO précise que cette proposition a été vue par la commission culture et patrimoine.

Madame HARSCOËT acquiesce et dit, qu'elle a été présentée en réunion de bureau.

Madame GABILLON dit, il y a un certain nombre d'exemplaires qui va nous être fourni gratuitement, ensuite on peut les racheter. Est-ce que la personne qui les réédite peut les distribuer ailleurs ou est-ce qu'on reste prioritaire pour les racheter ?

Madame HARSCOËT précise qu'elles seront vendues en librairie ou sur les sites spécialisés.

Monsieur GUILLO rappelle qu'il y a un département qui est partenaire, comme nous, pour participer au financement.

Madame HARSCOËT précise que le département des Vosges participera à cette réédition et la Riobé. Ce n'est pas le seul financeur avec l'association.

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2020/DRCL/BLI/n°2 en date du 7 janvier 2020 portant modification des statuts de la Communauté de communes de la Brie Nangissienne,

Considérant que la réédition de la bande dessinée *Postumus Empereur Gaulois* serait un média original de promotion et de médiation culturelle du site archéologique de Châteaubleau, tant auprès des habitants du territoire que d'autres collectivités en France,

Considérant l'expertise de l'association Gallia Vetus dans la création et l'édition de bandes dessinées,

Vu le budget communautaire,

Après en avoir délibéré, 41 pour et 2 abstentions (Brigitte Jacquemot et Sylvain Clérin)

ARTICLE UN :

Décide d'allouer une subvention d'un montant de 4000,00 € à Gallia Vetus pour la réédition de la bande dessinée *Postumus Empereur Gaulois* pour les Journées européennes de l'archéologie 2022.

ARTICLE DEUX :

Dit que la dépense est inscrite au budget de l'exercice 2022.

2021/108-09- OBJET : COTISATION A LA MISSION LOCALE DU PROVINOIS:

Monsieur Guillo présente la délibération.

La Mission Locale du Provinois a pour objectif l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, sortis depuis au moins 6 mois du système scolaire et ayant besoin d'être aidés pour entreprendre ou poursuivre une démarche d'insertion professionnelle et/ou sociale, avec un objectif prioritaire, l'accès ou le retour à un emploi.

Compte-tenu de ses compétences relatives au développement économique et au soutien à l'emploi, la Communauté de communes de la Brie Nangissienne cotise depuis plusieurs années à la Mission Locale du Provinois pour les communes de Châteaubleau, Clos-Fontaine, Fontains, Fontenailles, Gastins, Grandpuits-Bailly-Carrois, La Chapelle Rablais, La Croix En Brie, Nangis, Quiers, Rampillon, Saint Just En Brie, Saint Ouen En Brie, Vanvillé et Vieux Champagne, et depuis 2019 pour les communes d'Aubepierre Ozouer Le Repos, Bréau, La Chapelle Gauthier, Mormant et Verneuil L'Etang.

La Mission Locale du Provinois propose un accompagnement gratuit ainsi que les solutions, dans la perspective de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes du territoire. Il est avantageux de pouvoir bénéficier de cette aide.

Pour 2021, la cotisation annuelle s'élève à 33 754,00 € il convient de délibérer afin de permettre son versement.

Il est demandé, au conseil communautaire, de se prononcer sur cette question.

Monsieur Guillo informe que la mission locale du Provinois est une association qui est vraiment partie prenante sur le terrain. Ils sont aussi partenaires avec d'autres associations, il fait mention du Centre Social. Hier, on avait la présentation du programme Mobili'terre, ici à Mormant, avec Uni Cités, ils étaient présents également. Ils essaient vraiment de jouer le rôle de l'interface, avec les jeunes sur les différentes problématiques sociales et professionnelles. La cotisation est basée sur un prix à l'habitant et cela correspond à une cotisation annuelle qui s'élève à 33 754 euros. Comme c'est sous forme de versement aux associations, on est obligé de le passer en délibération, ce n'est pas un achat de prestation de service. Avez-vous des questions par rapport à cette association ? Par rapport à ce versement ?

Monsieur BRICHET précise que depuis toujours, on a cotisé aux missions locales. Il faut savoir qu'il y a quelques années, nous avons deux missions locales. Aujourd'hui, pour une subvention au-dessus de 23 000 euros, il faut faire une convention. Si vous donnez des subventions à vos associations à plus de 23 000 euros, c'est une convention obligatoire.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2018/84-07 en date du 20 décembre 2018 autorisant le Président pour effectuer des démarches auprès des missions locales,

Considérant que la Mission Locale du Provinois a pour objectif l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, sortis depuis au moins 6 mois du système scolaire et ayant besoin d'être aidés pour entreprendre ou poursuivre une démarche d'insertion professionnelle et/ou sociale, avec un objectif prioritaire, l'accès ou le retour à un emploi,

Considérant l'avantage certain pour les jeunes situés sur le territoire de la Communauté de communes de la Brie Nangissienne de pouvoir bénéficier de cette aide,

Considérant que la Mission Locale du Provinois agit pour les communes d'Aubepierre Ozouer Le Repos, Bréau, Châteaubleau, Clos-Fontaine, Fontains, Fontenailles, Gastins, Grandpuits-Bailly-Carrois, La Chapelle Gauthier, La Chapelle Rablais, La Croix En Brie, Mormant, Nangis, Quiers, Rampillon, Saint Just En Brie, Saint Ouen En Brie, Vanvillé, Verneuil L'Etang et Vieux Champagne,

Considérant que la cotisation annuelle 2021 s'élève à 33 754,00 €,

Vu le budget communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE UN :

Décide de reconduire la cotisation à la Mission Locale du Provinois.

ARTICLE DEUX :

Dit que le montant prévisionnel de la cotisation annuelle s'élève à 33 754,00 € et est inscrit au budget de l'exercice 2021.

ARTICLE TROIS :

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

2021/109-10- OBJET : RETRAIT DES DELEGATIONS ACCORDEES AU PRESIDENT ET SUPPRESSION DE L'INDEMNITE DE FONCTION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE NANGISSIENNE

Monsieur Guillo présente la délibération.

Par lettre en date du 9 décembre 2021, remise en mains propres le 9 décembre 2021 lors du conseil communautaire du 9 décembre 2021 qui avait lieu en salle des fêtes de Nangis, il a été demandé d'ajouter une délibération demandant le retrait des délégations accordées au Président et la suppression de l'indemnité de fonction du Président de la Communauté de communes de la Brie Nangissienne.

Il est demandé, au conseil communautaire, de se prononcer sur cette question.

Monsieur GUILLO précise que la délibération telle qu'elle nous a été présentée était avec un article 1 - Décide de retirer l'ensemble des délégations accordées par délibération numéro 2020/34-04 du 9 juillet 2020 au président de la Communauté de communes ; Article 2 - Décide de supprimer l'indemnité de fonction accordée par délibération 2020/35-05 du 9 juillet 2020 ; Article 3, Abroge des délibérations du conseil communautaire 2020/34-04 du 9 juillet 2020 portant délégation générale accordée au Président.

Monsieur GUILLO informe qu'afin de donner une explication de la situation avant que les élus ne donnent leur avis et par rapport à la situation que cela génère. Suite à ma demande, un cabinet d'avocats a établi une note de synthèse qui vous a été remise et il est rappelé que ce document est marqué confidentiel, c'est une note de travail destinée aux élus communautaires. Il donne lecture du document de travail, à diffusion restreinte.

Monsieur GUILLO précise qu'au vu de cette note et des interventions qui vont suivre. Il demande aux Vice-présidents de s'exprimer dans l'ordre du tableau et vous pourrez leur poser des questions si vous le souhaitez.

Monsieur BRICHET dit, « je suis 1^{er} Vice-président en charge des finances et des ressources humaines. Il revient sur le débat important qu'il y a eu sur le vote du budget au mois de mars ou avril et fait un récapitulatif sur ce qui a été fait. Monsieur BRICHET informe qu'il fait un point sur les postes qui ont été agrées et qui ont été mis en place par les agents. A un moment, nous avons eu un certain nombre de personnel qui est parti. Aujourd'hui, des postes ont été créés et des postes ont été remplacés. En 2021, il y a eu un changement au niveau du responsable de communication, une embauche concernant le chargé de mission patrimoine, Un éducateur sportif qui a changé de service et qui a été remplacé.

En création de postes, nous avons eu une responsable des finances, c'est un poste qui a été créé et puis, la création d'un poste de directeur des services techniques.

Les prévisions de 2022, nous aurons un remplacement du technicien qui est prévu pour le début 2022. L'agent des Autorisations du Droit des Sols qui est parti et qui va être remplacé, le chargé au développement économique qui va être remplacé également.

En création de postes, nous avons pris la totalité de la compétence ADS donc on a une arrivée au mois de février d'un agent et l'arrivée prochainement à partir du mi-janvier le chargé CRTE.

Monsieur BRICHET précise qu'il y a une centaine de paies qui sont établies par mois avec les centres de loisirs, en moyenne la Communauté de communes, aujourd'hui à 85 personnes. On a le système de contractualisation mais c'est très compliqué, on renouvelle régulièrement des contrats donc nous devons recruter une assistante ressources humaines et dans la continuité, on a les agents techniques, il faudra le prévoir.

Juste un rappel pour ce qui a été fait entre 2020-2021, nous avons eu la juriste, la personne responsable de l'aménagement, la responsable des ressources humaines, l'embauche d'une assistante à la responsable des centres de loisirs, mais c'était un remplacement, car la personne était partie. Au niveau du secrétariat, nous avons eu une nouvelle personne, mais là aussi c'était un remplacement puisque la personne qui était à sa place avant est partie au service R.H.. Nous avons eu une embauche au Relais Petite Enfance.

Concernant le budget, cela a été un vaste débat. C'est vrai qu'aujourd'hui certains postes que nous avons aujourd'hui n'ont pas été sur toute l'année, puisque nous avons eu des arrivées tardives. Nous resterons dans le budget aujourd'hui, nous partons aujourd'hui sur un minimum de 6 millions d'excédent par rapport à la prévision de budget 2021. En 2022, nous aurons un peu plus, puisque nous avons certains agents qui sont sur toute l'année, plus les nouveaux arrivés. Nous n'avons pas explosé le budget, nous faisons très attention au budget. On travaille ensemble, avec le Président, sur les finances et les ressources humaines ».

Monsieur DROMIGNY précise qu'il n'a eu que 24 heures pour préparer cette intervention et pour poser une question, il faut 72 heures au secrétariat. Donc, il revient sur la délégation santé : « je tairais le nombre de réunions auxquelles il a fallu participer et organiser, notamment pour la construction et l'aboutissement du projet de la maison de santé de Nangis et de son parking. Concernant la maison de santé de Mormant, il y a un projet qui avait été initié sur la partie extension, ce projet est arrivé avec l'intégration de la commune de Mormant en son temps, on a pris le relais. Cette extension ayant été jugée trop coûteuse et non réglementaire, on a pris le pari d'aller construire autre chose ailleurs. Le dernier point sur la santé, c'est la signature et la fidélisation du Contrat Local de Santé qui est l'articulation de l'ensemble des professionnels médicaux et paramédicaux du territoire qui font de notre collectivité, une collectivité motrice en tout cas et sur ce sujet-là à l'attention de nos habitants. Je vous rappelle qu'un agent, en la personne de Vanessa ALLARD qui depuis lundi se bagarre comme un beau diable et porte assistance à la commune de

Nangis, dans le cadre d'un centre de vaccination éphémère. Ensuite, le service multisports, nous avons parlé tout à l'heure, c'est aujourd'hui, trois agents, quatre demain, un service qui dans son fonctionnement explose. Je vous rappelle qu'il y a l'Ecole multisports itinérante qui est présente quasiment tous les soirs de la semaine et le mercredi sur plusieurs antennes. Ce sont des interventions qui se pratiquent en milieu scolaire, donc où là les agents viennent en appui aux professeurs des écoles pour une pratique, je dirais, encadrée et professionnelle de ces activités-là, une vraie plus-value pour nos enfants et pour notre territoire et aussi, des stages organisés pendant les vacances. L'ensemble de ces sujets sont bien évidemment traités dans les différentes commissions qui sont organisées. Le sujet de demain se sera plus largement, à mon avis, des équipements sportifs, pas seulement le gymnase de Nangis mais ça peut appeler d'autres infrastructures ailleurs. Donc une possibilité de mutualisation de plein de choses là-dessus et Il faudra mutualiser certainement plusieurs choses ».

Monsieur Lanselle prend la parole et revient sur sa délégation, développement économique porte sur notre territoire, c'est apporté un peu d'économie et construire nos projets. Au sein de ces dix-huit mois, nous avons mis en place avec la communication plusieurs moyens et différents supports pour pouvoir avoir une vision du territoire, vous avez pu voir différents panneaux. Nous avons signé différentes conventions avec la CCI pour un outil qui s'appelle WEB SIG qui permet d'avoir une vision du territoire et accessible aux entreprises pour qu'elle puisse avoir des informations. Pour la Chambre des Métiers, c'est un accompagnement artisanal, une convention qui permet d'accompagner les acteurs locaux tant au niveau de la cession qu'à l'agrandissement, cela leur permet d'avoir des contacts, mais aussi des conseils pour vendre leur entreprise ou pouvoir faire prospérer sur le territoire. Nous avons aussi le fonds de résilience pour lequel nous avons récemment voté une délibération, c'est un support qui a été apporté à une quinzaine d'entreprises locales. Nous avons aussi bien entendu la commercialisation de la ZAC NangisActipôle, avec un partenaire qui s'appelle SMA et il fait un parallèlement, avec notre vocation tourisme. SMA s'est déplacé cette année, il n'a pas convié à cette réunion et nous avons différents locaux qui pourraient servir à de l'hôtellerie (Bréau ou De Bois-Boudran), nous devons avoir une réunion fin 2020 avec l'entrepreneur qui construit des hôtels BARN, qui était présent lors du rendu récent du 9 octobre pour justement essayer d'attirer les acteurs locaux. « Je reviens sur le point fort, NangisActipôle, je remercie les services de m'avoir fourni aujourd'hui un fichier où je constate qu'il y a des prospects qui ont été découverts ces dernières semaines. A notre arrivée, aucun terrain n'avait été vendu, on était sous des coup de promesse dont FM Logistic, qui est un gros sujet, à hauteur de 4 940 000 euros après négociation, on est passé 5 600 000 euros dont 650 000 euros qui pourrait être dans les caisses de la Communauté de communes. Il me semble important de pouvoir continuer la négociation tant au niveau de la qualité de l'outil, mais aussi au niveau du prix.

Depuis 18 mois, nous avons vendu malgré la conjoncture médicale, actuellement, nous avons vendu 2 terrains, l'Etoile de la Brie, SAS DU PIVOT, à des tarifs de 68 euros le m² et 50 euros le m². Il y a différents acteurs qui se sont présentés, je vois que Monopoly est présent sur les deux fichiers. Fertiberia est annoncé comme non intéressé mais je vous dis que ce n'est pas le cas, il n'avait plus de nouvelle de la Communauté de communes, il envisageait de partir sur Montereau mais il réfléchit à revenir au regard de la variation avec FM Logistic et de la situation de la Communauté de communes. Fornells est prêt à se déplacer aussi en créant une quarantaine d'emplois complémentaires face à l'augmentation de sa voilure. Nous avons différentes entreprises de robinetterie, ou encore Rentokill. Nous avons différents prospects, Verso Energy, outils de consommation d'eau, BM BENNE, à contacter. Agrandissement de Fornell's, conséquence en ricocher pour CITAIX, ils pourraient être amenés à s'agrandir sur le secteur, ils pourraient récupérer du foncier. Nous avons pu rencontrer un dossier qui nous tient à cœur qui est l'entreprise CHIMIREC, une entreprise familiale de 1 300 personnes qui ne viendra pas s'installer sur notre Communauté de communes, rassurez-vous mais elle viendra faire du retraitement d'huile. Ils sont beaucoup de prospects dans le secteur, entreprise qui apporterait une quarantaine d'emploi sur la

zone industrielle. Nous avons aussi bien sûr encore une fois le dossier de Total, la reconversion de Total, pour deux axes, la reprise des terrains et les 3 entreprises qui doivent s'installer sur place et aussi le travail de Total, puisqu'il y a des conventions qui ont été signées de manière à nous accompagner et accompagner les entreprises qui peuvent venir sur le secteur, à hauteur de 100 000 euros, aide à la rédaction de documents, à l'implantation. Voilà ce que je peux vous dire rapidement sur l'état des lieux du développement économique ».

Monsieur NICOT prend la parole et revient sur sa délégation, l'aménagement et le transport.
« Pourquoi ce choix sur cette délégation ? Bien que maire de Mormant, qui est la deuxième ville de la Communauté de communes, il a grandi en zone très rurale et dans un tout petit village, il connaît la problématique du transport en zone rurale. Depuis dix-huit mois, nous avons consulté les habitants avec l'aide de mobili'terre qui a récolté au moins 500 questionnaires et on a également travaillé avec les élus en commission aménagement transport. La conclusion de ce travail, je ne sais pas si je dois dire elle doit ou elle devait arriver le 3 janvier avec la mise en place du transport à la demande. Je ne critique pas ce qui a été fait avant, mais j'ai envie de dire, un vrai transport à la demande, c'est-à-dire qu'entre 9 heures et 16 heures et 19 heures à 21 heures, tous les habitants du territoire pourront ou pourraient accéder au pôle de vie de la Communauté de communes c'est-à-dire la ville de Nangis, la ville de Mormant, la ville de Verneuil l'Etang, la piscine de Grandpuits, les maisons de santé. Je ne sais pas ce que deviendra ce TAD en fonction de ce qu'il va se passer dans cinq, dix ou quinze minutes. On a, depuis deux, trois mois environ, on fait le tour avec Madame MLADENOV et visité des différents maires pour voir en quoi la CCBN peut aider à l'aménagement. On avait axé le premier travail sur le transport parce qu'on imaginait bien que c'était la plus forte demande des habitants. Moi-même en tant qu'élue à Mormant, depuis 2008, j'étais élue à la jeunesse, en plus. Donc, je sais bien que la plus grande demande, c'était vraiment le transport. Donc une fois qu'on a mis en place le TAD, on s'est attaqué à l'aménagement. Nous avons rencontré à peu près la moitié des maires de la CCBN, il y a différents axes, on est sûre de l'équipement de proximité où dans certains villages, on a déjà un petit peu avancé sur ces questions. Il y a des demandes aussi sur le covoiturage. Et enfin, la mutualisation de personnel ou de ressources de la CCBN qui devrait pouvoir venir en aide aux petites communes. Là encore, je l'ai dit à beaucoup d'entre vous, la ville de Mormant que je représente est très peu concernée par ces demandes-là, car nous avons des moyens que la plupart des villages n'ont pas. Je ne le fais pas pour le coup pour la ville de Mormant. Si je comprends bien, la note qui vient de nous être distribuée il y a dix minutes, qui confirme en gros ce que nous, on avait comme information à la mairie de Mormant. Donc, la cible qui est Monsieur GUILLO, elle ne sera pas atteinte ce soir. Le vote que nous allons faire dans dix minutes, en fait c'est de savoir si les vice-présidents restent en place ou pas. Le président, lui, va rester en place. Il faut que tout le monde en ait conscience, c'est à peu près tout ce que j'avais envie de dire ce soir ».

Monsieur MEBARKI souhaite évoquer une observation, Maître ALIBERT a fait une analyse qui est la sienne. Elle ne lit, en aucun cas, le Tribunal Administratif, ni la Cour Administratif d'Appel et encore moins le Conseil d'Etat, c'est une analyse, elle n'est pas l'abri de revirement de jurisprudence, c'est quand même bien de le rappeler. « Concernant la délégation enfance et petite enfance, il m'est difficile de les résumer en moins de cinq minutes, mais je vais essayer. Il rappelle que les 8 accueils de loisirs étaient en souffrance pendant les dix-huit derniers mois par rapport à des problèmes d'absence et de remplacement. Le travail de l'élue référent à la Petite Enfance est bien sûr de contrôler les nombreux courriers envoyés aux parents et des différents intervenants, les lire, les corriger et les valider. C'est vérifier que les devis qui sont faits pour les différents spectacles correspondent à des prestations de qualité. C'est passer régulièrement dans les centres de loisirs pour vérifier que tout se passe bien. La plus-value, c'est à plusieurs occasions, il a déploré le goût et la qualité gustative inexistante des repas pris par les enfants, le dernier prestataire a été remercié par la Communauté de communes, je pense que c'est une bonne chose. J'ai pensé et proposé à la

responsable du service enfance et à la Directrice Générale des Services en place, la création d'une cuisine centrale.

C'est un sujet un peu transversal puisque qu'il y a, également, le côté environnemental qui peut s'intégrer dans le PCAET donc cela touche plusieurs délégations. J'ai fait des visites sur site, par exemple comme la cuisine centrale de Montereau qui est de 5000 couverts avec des élus du département qui vont avoir l'idée de la situation et de l'ampleur des éventuels travaux dans le cas où le projet trouverait un aboutissement. Et puis je suis allé aussi dans une cuisine centrale, celle de Rubelles pour voir le fonctionnement en réel. Effectivement, il n'y a que du positif cela permet aussi dans le domaine environnemental de faire du circuit court, éviter de faire de la distance pour la livraison, c'était un projet qui me tenait à cœur. Pour le RAM, qu'on appelle le RPE (Relais Petite Enfance) maintenant ça a été intéressant de participer à un certain nombre de manifestations. Il y a quand même eu une distribution de masques, de masques transparents à destination des 160 assistantes maternelles du territoire. Une précision quand même sur la petite enfance, il y a un certain nombre de propositions qui ont été faites par des assistantes maternelles notamment et je note que dans le projet de territoire, il y a effectivement des structures de petite enfance, des créations des structures bien sûr pas à long terme, d'une crèche collective de 60 places. Effectivement, tout cela a un coût mais j'espère qu'un jour ce type de structures collectives sera présent sur notre territoire. Il informe qu'il y a une demande qui reste insatisfaite, à hauteur de 49%, ce sont les chiffres de la Caisse d'Allocations Familiales ».

Monsieur CIBIER dit, vice-président chargé des travaux et de l'accessibilité. Il revient sur le gros chantier qui s'est terminé cette année, celui de la maison médicale de Nangis. « J'ai assisté à beaucoup de réunions soutenues bien sûr avec le technicien qui a été en charge à l'époque du suivi des travaux, c'était une expérience très intéressante. Il y a aussi en ce moment la zone humide de Rampillon, cette zone humide qui a été touchée lorsque NangisActipôle a été fait. Il rappelle qu'il y a des prévisions de l'étude d'une nouvelle maison de la santé à Mormant, implantée sur un terrain offert par la municipalité de Mormant. Il y a aussi la réfection de la zone industrielle de Mormant qui est en piteuse état et c'est quelque chose qu'il faut faire, c'est quelque chose qui est mis au budget de 2022. Tout ceci, ce sont des travaux en prévision, des travaux très importants, mais je voudrais quand même malgré tout faire un petit aparté. Je voudrais dire pourquoi j'étais venu dans cette Communauté de communes, j'ai fait un choix. J'avais connaissance d'élus, un élu voisin, Sylvain CLERIN avec qui j'avais de très bonnes relations lorsqu'il était à la mairie de Mormant, Jean-Jacques BRICHET, Yannick GUILLO, Michel BILLOUT, Gilbert LECONTE et j'en oublie d'autres, je me suis dit, tiens, on va aller travailler, on va travailler dans un climat serein, posé, j'ai suivi NangisActipôle, je n'avais pas de technicien j'ai suivi tout seul, mais j'étais content. Il y avait une équipe d'élus soudés, il y avait des petites engueulades parfois, je n'en disconviens pas. J'ai un caractère un peu entier, quelquefois, je dépasse un peu les bornes, mais je veux dire, c'est ça qui me plaisait. Et je suis malheureusement devant le fait accompli, c'est que ce climat sympathique, amical, collégial est devenu un peu un climat délétère à l'heure actuelle. Je souhaite de tout cœur que ce climat cesse et que l'on puisse retrouver une sérénité pour pouvoir travailler tous ensemble, voilà ce que je voulais vous dire. Merci ».

Madame HARSCOËT prend la parole sur sa Vice-présidence, culture et patrimoine

« Elle informe qu'elle travaille par sous-commissions, par petits groupes avant de présenter le résultat final à la commission. Il est bien sûr présenté les objectifs en réunion du bureau. Nous avons toujours à cœur d'avoir des actions culturelles sur l'ensemble des communes, aussi bien les grosses communes, entre guillemets grosses communes, que sur des communes rurales. Je tiens un tableau et je coche à chaque fois qu'il est programmé une action sur un village sur ce tableau. Nous avons vraiment une vue d'ensemble de toutes les villes de la Communauté de communes. Sur ma Vice-présidence, j'ai la culture, le patrimoine et je suis en charge aussi du centre social de Nangis Lude. Toutes ces réunions de travail nous demandent énormément de temps. Je peux vous assurer

que vous avez des élus que je ne nommerais pas, mais qui sont présents ici ou parfois qui sont simplement élus municipaux, qui passent beaucoup de temps à la mairie de Fontenailles, parce qu'il n'y a pas d'autres locaux non plus pour se réunir à la Communauté de communes. C'est vrai que pratiquement chaque semaine nous sommes en réunion. Hier, pour la Communauté de communes, je crois bien que j'ai passé dix heures pour celle-ci et certains élus de Fontenailles me le reprochent.

Par rapport à l'action culturelle, il y a eu déjà un gros travail qui a été fait concernant l'élaboration du projet culturel. À partir bien sûr du projet de territoire puisque c'est quand même un outil de notre Communauté de communes et des réponses au questionnaire proposé aux habitants des vingt communes. Il y a eu également l'élaboration d'un règlement de subvention au projet des associations. Il y a eu des actions pour la première fois sur notre territoire dans le cadre de l'été culturel en partenariat avec la DRAC aussi bien pour les adultes que pour les enfants, et notamment le concert de musiques baroques le 9 juillet par l'ensemble « LE CARAVANSERAIL » qui a réuni 50 spectateurs. Concernant la petite enfance, il y a eu des ateliers et un spectacle par le cirque Ovale les 26, 27 et 28 juillet, 224 enfants ont bénéficié de ces ateliers qui ont été mis en place autant sur Grandpuits, que sur Nangis et 180 spectateurs ont assisté à la représentation du cirque Ovale à Grandpuits.

Sur les concerts de poche, le concert du printemps a été en direct live, puisque c'était le quatuor AKILONE et le clarinettiste Florent PUJUILA qui se sont produits depuis Fontenailles. Il y a eu 835 connexions, 465 en simultanée. Le concert de l'automne à Grandpuits avec l'orchestre des concerts de poche qui a rassemblé 179 spectateurs. La grande innovation pour ce concert concerne les plans chorals puisque c'est un objectif dans notre Communauté de communes, c'est que les concerts de poche forment les enseignants du territoire à la chorale, c'est-à-dire sur leur temps, sur leurs congés ou alors le mercredi des enseignants vont se former avec des chefs de chœurs pour pouvoir mener des chorales dans leurs écoles. C'est pour ça que ces ateliers chorals vont tourner sur différentes écoles de la Communauté de communes. Donc, 2 classes, on bénéficiait de ces classes chorales et on a eu des ateliers musiques en chantier sur cinq classes.

Les microfollies qui sont mises en place avec le département Act'Art, ont eu ces microfollies la ferme de Vaux à Gastins, avec 184 élèves qui ont bénéficié de ce dispositif et 500 visiteurs tout public. La ferme de Courgousson à Aubepierre où 141 élèves sont intervenus avec le dispositif mis en place, avec 100 visiteurs. Et enfin 300 visiteurs à la ferme Bachelier de Mormant.

Le concours photo a reçu 102 photos. Le temps du conte, à Verneuil l'Etang, La Chapelle Gauthier et Nangis, avec une participation totale de 117 enfants des centres de loisirs, 30 des services petite enfance et 54 tout public puisque que nous avons entendu les différents services, le service Petite Enfance sollicitait la commission culture pour pouvoir bénéficier aussi d'actions culturelles. Donc petit à petit, nous étendons notre programmation aux différents services de la Communauté de communes.

Au niveau du patrimoine, sur le site de Châteaubleau, le prestataire concernant la restauration et l'aménagement du site archéologique et l'agence architecture ABDPA qui réunit paysagistes, ingénieurs et graphistes ont été retenus. Le 4 novembre, une première phase correspondant au diagnostic des sanitaires des vestiges autant du théâtre que du sanctuaire des sources a été présenté aux élus. Au niveau de la résidence artistique, la compagnie In Fine, cette année, il a eu six spectacles et deux tournages de cartes postales. Au niveau des ateliers du patrimoine, un atelier a été fait en visio, les autres en présentiel à Grandpuits, Verneuil l'Etang, Gastins et Fontenailles avec 42 participants. L'année prochaine, nous verrons ce qu'il se passera, nous envisageons à partir du mois de février et peut-être des vacances de printemps d'étendre aux centres de loisirs pour qu'un maximum d'enfants résidant sur la Communauté de communes puisse en bénéficier.

L'application LEGENDR, la CCBN a développé depuis 2021 un nouvel outil de médiation du patrimoine basé sur la technologie 3D. La société RENDR a produit des reconstitutions virtuelles sur le site de Châteaubleau sur les différents secteurs, le théâtre et le sanctuaire des sources ainsi qu'à l'église de Saint Philippe de Rampillon. Durant les journées du patrimoine, il y a eu 279 visiteurs à Châteaubleau et 245 à Rampillon. Nous avons pu noter 807 utilisateurs de l'animation

numérique à Châteaubleau depuis la mise en œuvre de cette application. Les gens qui ont investi dans les lunettes peuvent emmener des amis ou de la famille lorsqu'ils les reçoivent puisque l'église même si elle est fermée, on peut accéder avec les lunettes et en se servant de l'application. Sur Rampillon, il y a eu 336 utilisateurs. La fin de la mise en place aussi des totems, puisque cette création des totems sur toutes les communes est en trois phases. La dernière phase a été réalisée en 2021, avec les sept dernières communes (Saint Ouen en Brie, Clos-Fontaine, La Croix en Brie, Saint Just en Brie, Châteaubleau, Vanvillé et Vieux Champagne).

Concernant le centre social Nangis Lude, c'est de plus de mille accompagnements France services, avec des modifications des permanences, 25 heures à Nangis, 18 heures en itinérance (Châteaubleau, Grandpuits, Mormant et Fontenailles). Il y a des appuis spécifiques comme par exemple autour du logement. Il y a une continuité de services avec un maintien de l'ouverture de France services de l'accompagnement à la parentalité et de l'accueil jeunes durant la pandémie. Aujourd'hui, il y a plus de mille jeunes qui sont accueillis, de l'accueil et de l'activité toute l'année. Il y a eu également un séjour avec des jeunes de neuf communes de la Brie Nangissienne. Nangis Lude propose des dizaines d'événements. Chaque été, il y a vingt-neuf animations et il y a plusieurs forums. Ils mettent en place aussi la mutualisation du matériel, l'accueil des familles, il y a près de deux mille passages à la ludothèque. Il y a en ce moment l'accueil de cinq volontaires en service civique, douze stagiaires, six personnes en contrat d'insertion, deux apprentis, dix-sept formations réalisées par des salariés. Voilà ce que je voulais vous dire par rapport à cette vice-présidence. Simplement rajouter que le Président est très souvent dans nos commissions ou dans nos sous-commissions, il n'est jamais là pour orienter notre décision, simplement pour nous conforter dans ce que nous avons choisi ou alors nous éclairer ».

Monsieur DESPLATS présente sa délégation qui porte sur le cadre de vie et l'environnement. Au niveau du SPANC, Service Public d'Assainissement Non collectif, la tranche 7 de travaux est terminée depuis l'automne 2021. Un nouveau prestataire, à la suite d'un marché lancé, a été retenu au mois de septembre. C'est le cabinet CETIE qui est en charge des contrôles périodiques. Actuellement, une grosse campagne de contrôles périodiques à lieu sur la commune Aubepierre. Cela concerne également les cessions immobilières et les contrôles de conformité après travaux de réhabilitation. Un nouveau marché de maîtrise d'œuvre sera lancé en début d'année, suivi d'un marché de travaux de réhabilitation pour la tranche 8, une vingtaine de travaux est prévue qui devraient être faits normalement durant le deuxième semestre 2022. En ce qui concerne, le PCAET, c'est-à-dire le Plan Climat Energie Territoriale qui est obligatoire pour les communes de plus de vingt mille habitants, un diagnostic a été réalisé par les cabinets d'études ETIK PRESS et BL EVOLUTION. Ce diagnostic a été présenté aux élus, nous avons ensuite fait des ateliers thématiques en juin. En novembre, un comité de pilotage pour définir un préprogramme d'actions, un nouveau comité de pilotage élargi aura lieu en janvier pour définir des fiches action qui devront être validées en conseil communautaire en février 2022. À la suite de ces fiches action, un avis devra être demandé à l'État et une consultation publique pendant un mois. Ensuite, l'approbation du PCAET sera proposée au conseil communautaire de juillet 2022.

Concernant la PTRE, Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique, le service SURE, Service Unique de la Rénovation Energétique, est effectif depuis le 1^{er} septembre. La conseillère en énergie de Seine-et-Marne environnement est présente sur le territoire une journée et demie par semaine. Elle me disait encore la semaine dernière qu'elle avait été bien accueillie sur la Communauté de communes de la Brie Nangissienne et que ce n'était pas le cas dans toutes les intercommunalités.

Enfin, une étude préalable au transfert de compétences eau potable et assainissement collectif est prévue, si vous le voulez bien, en début d'année 2022. Maintenant, nous avons un nouveau DST, Directeur des Services Techniques, qui va pouvoir nous aider, car le PCAET nous a pris, c'est vrai, énormément de temps aussi. Voilà ce que je voulais vous dire par rapport à tout ce qu'il s'est passé

depuis dix-huit mois. Je voulais vous dire également que l'on a la chance d'avoir un Président qui siège dans beaucoup d'instances. Il est présent quasiment à toutes les commissions. Lorsque l'on a besoin d'un renseignement, on lui envoie un petit SMS et dans les cinq minutes, il nous envoie le contact précis pour nous aider. Je vous remercie.

Monsieur LECONTE présente sa délégation communication et promotion du territoire.

« Le service communication est composé de deux agents, un agent qui est là depuis pratiquement depuis la création de Communauté de communes et la responsable qui est arrivée en mars 2020. L'agent qui est là depuis le début, assure d'autres missions pour l'ensemble des agents et services de la Communauté de communes. Il est le référent informatique, c'est un rôle qui lui prend énormément de temps au désavantage de ses missions premières et il faudra, je pense, à court terme réfléchir pour remédier à cette situation. Comme il est dit dans le rapport d'activité que vous avez reçu, cette délégation et la commission de communication et les agents sont au service des actions menées par la Communauté de communes.

Elles apportent une réflexion sur l'ensemble des projets de communication de notre collectivité afin de promouvoir les différents services et projets de la Communauté de communes, la promotion du territoire et son patrimoine. Si tous les éléments ou manifestations rencontrent un succès, c'est parce que le service communication joue bien son rôle et également les services enfance et multisports. Au niveau de la commission, la première réunion a eu lieu le 28 septembre 2020, c'est-à-dire juste après l'élection des membres de la commission qui est intervenu, vous vous en souvenez, lors de la réunion du conseil communautaire du 17 septembre. Depuis la commission s'est réunie à plusieurs reprises, au moins une fois par trimestre, ce qui fait une réunion régulière et calée souvent en amont de la parution du magazine. La première réunion avait pour but de présenter les outils de communication de la Communauté de communes, mais aussi ceux des communes, d'exposer les missions du service communication et de les chantiers à venir. Mais aussi de réaliser un sondage sur la communication de la Brie Nangissienne dans sa généralité. C'est notamment et entre autres les sondages qui a fait que la parution du magazine est passée de trois à quatre par an, qu'il y a maintenant une page dédiée à des informations communales dans le magazine, que nous avons maintenu son format et que la refonte du site internet est programmée. En commission, nous débattons de la trame du magazine, de son contenu, de son mode de distribution et nous faisons une rétrospective des actions menées, des supports réalisés pour les services ou les partenaires pour annoncer des événements et nous exposons également les projets en cours et ceux à venir. Le service réalise pour l'ensemble des services de la Communauté de communes, tout ce qui flyers, affiches et aussi communication numérique, ils sont nombreux. Que ce soit pour des événements récurrents comme les stages sportifs, le temps du conte, les journées du patrimoine, etc. ou des événements ponctuels ou pour et avec les partenaires telles que la campagne de vaccination, la brie en rose et l'arbre à souhait, etc. En parallèle depuis juillet de l'année dernière ont été réalisés le panneau de promotion de la ZAC NangisActipôle, des panneaux d'information sur le financement de la maison de santé, des panneaux qui sont implantés sur les lieux où la Communauté de communes réalise des aménagements, des travaux, cette liste n'est pas exhaustive. Toute la signalétique intérieure et extérieure de la maison de santé, leur réalisation et leur pause ont été également suivies par la responsable du service. C'est le service qui a géré en grande partie l'inauguration de la Maison de Santé : invitation, mise en place du protocole, recherche du traiteur, des barnums et temps de mise en place, etc. Au niveau des supports de communication, il y a eu la mise en place de panneaux pockets en décembre 2020. Sa promotion, son suivi et l'ensemble des parutions, tout cela a été et sont suivis par le service. À ce jour, Panneau Pocket, c'est 719 abonnés, 40 428 vues, plus de cent publications sur un an, soit environ deux par semaine et entre 300 et 800 vues par publication. Concernant la page Facebook, aujourd'hui, c'est 1 229 abonnés, il est demandé au service d'être plus près de l'actualité et des événements, tout en sachant qu'il ne faut saturer l'information, pour ne pas la perdre et quelle ne passe inaperçue. Le magazine, pour ce numéro de décembre, nous avons 12 557 exemplaires qui ont été édités. Aujourd'hui, ce magazine sera distribué par la Poste

dans 7 communes à La Chapelle Gauthier, Mormant, Nangis, Quiers, Rampillon, Saint Ouen en Brie, Verneuil l'Etang. Les autres communes, elles ont choisi pour l'instant de conserver la distribution à leur charge. Le coût de la distribution pour les sept communes est de 2 300 euros TTC. Pour le site internet, il rappelle qu'une refonte est prévue, même s'il y a quelques modifications pour mettre d'avantages en avant des services qui ont pris une autre dimension comme la santé, tout ce qui est lié au PCAET et au SURE. La commission a également mené une réflexion sur l'implantation de panneaux lumineux qui n'était que la continuité d'un projet initié sur la mandature précédente par mon prédécesseur et cette délégation. Le projet est passé d'un panneau par commune à cinq sur l'ensemble du territoire à des endroits dits stratégiques. Nous avons rencontré la RT sur site, pour une implantation et pris contact avec la SNCF pour des implantations à proximité des pôles gares mais nous retrouvant sans agent technique pour épauler le service dans ces implantations, au niveau infrastructure à créer, le projet a été stoppé dans son élan et elle redémarrera. Depuis dix-sept mois, je m'emploie à assurer au mieux la confiance qui m'est accordée, je veille à ce que la communication effectuée soit en accord avec la politique, la stratégie que les élus de la collectivité souhaitent, que l'image perçue par les habitants, mais aussi par ceux au-delà du territoire, soit positive, que l'attractivité dans les territoires soit mise en avant, que la communication faite soit compréhensive par tous et efficace et les objectifs atteints. Je veille aussi à ce que les agents couvrent les événements des services et d'en certains cas, ceux des partenaires de la collectivité, que les parutions sur les réseaux sociaux soient réactives. Le rôle d'un vice-président est d'aider dans sa tâche le Président, c'est ce à quoi je m'emploie, dans le domaine qu'il m'a proposé de conduire et que le conseil communautaire, par son vote, m'a confié. Mon rôle est aussi d'écouter toutes remarques ou suggestions, d'améliorer la communication, d'en discuter avec vous, les agents, si cela devait être pertinent, de les mettre en place et de les suivre. Comme vous le savez, tous, la communication est un perpétuel recommencement.

Je voudrais en profiter pour intervenir par rapport à la délibération sur laquelle nous allons statuer dans quelques instants. Tout simplement rappeler que j'ai eu l'honneur et le plaisir de présider cette assemblée du 1^{er} janvier 2006, date de sa création effective après plusieurs années de préparation jusqu'au 9 juillet 2020. Aujourd'hui, au regard de ce que vit notre assemblée, et plus globalement la Communauté de communes dans son fonctionnement mais aussi surtout par rapport à la réelle relation que nous avons les uns envers les autres, je souhaiterais dire quelques mots.

Depuis 2006, notre Communauté de communes a eu une importante évolution, que ce soit en termes de périmètre, de dix à vingt communes, en nombre d'agents de zéro à environ trente aujourd'hui, sans parler des agents de mis à disposition, des vacataires et une évolution certaine en compétence exercée. Il y a eu beaucoup de changements au sein du conseil communautaire, à chaque élection, il y a eu de nouveau conseiller communautaire, un renouvellement plus ou moins important. Durant ces années, chaque membre du conseil communautaire, chaque élu siégeant au sein des commissions, a laissé son attachement politique, au pas de la porte. Sauf peut-être une petite période de 2008 à 2012, avec l'équipe de Monsieur DELANNOY, où il y eu quelques situations délicates à gérer mais cela s'est toujours bien terminé. Même si dans la manière d'appréhender tels ou tels sujets, selon sa sensibilité, chacun n'avait pas la même vision, nous avons toujours, après débat plus ou moins vigoureux, toujours instructif et constructif, nous avons toujours une fois que la décision a été prise, tout mis en œuvre, tous travaillés dans le même sens pour atteindre les objectifs fixés. Nous avons toujours mis de côté la politique, politicienne, l'intérêt personnel au service du territoire, de ses habitants et de ses entreprises, c'est ce qui faisant la renommée et la reconnaissance de notre intercommunalité, c'est aujourd'hui tout le contraire. Vous comprendrez aisément qu'après tout ce qui a été réalisé depuis 2006, bien évidemment je suis attristé par la situation que vit notre Communauté de communes, j'ai bien conscience que la situation est grave mais étant d'un naturel optimiste, je n'ose pas désespérer. Après le vote de la semaine dernière sur la confiance accordée au Président, à la demande de plus d'un tiers de ce conseil, nous avons dû nous exprimer sur le retrait des délégations et la suppression des indemnités et chacun le fera, en son âme et conscience et j'ai pris connaissance de la note juridique et j'en tire également d'autres

conclusions. Depuis le 9 juillet, un nombre important de délibérations ont été prises, hormis le vote pour la présidence, et celles pour nommer les Vice-présidents. Le premier vote pour le budget de cette année, quelques délibérations portant sur la création de poste, toutes les autres délibérations ont été prises l'unanimité ou voir, avec une ou deux voix contre ou abstention. Alors que reproche-t-on réellement au Président, ou est la faute grave, qu'est-ce qui justifie la demande de retrait des délégations ou des indemnités. Pour ma part, j'exerce ma délégation en toute autonomie, sans aucune contrainte, pour ma part, j'ai accordé ma confiance à Yannick GUILLO, le 9 juillet 2020, je l'ai renouvelé la semaine dernière et je ne voterai pas favorablement au retrait des délégation et à la suppression des indemnités pour la bonne marche de la Communauté de communes. Chacun à sa manière peut exercer sa fonction, j'avais la mienne, Yannick GUILLO a la sienne. En tout état de cause, afin de redonner un nouveau départ à la Brie Nangissienne, il est primordial, nécessaire, inévitable, indispensable et urgent de prendre le temps de se mettre autour de la table sans animosité, sans agressivité aucune, dans un esprit intercommunal, constructif, prendre le temps de s'expliquer, de se parler, de s'écouter et de s'entendre. Je demande et j'attends avec impatience cette ou ces rencontres. Sans cela, c'est sûr, quoi qu'il arrive, c'est l'impasse et nous fonçons droit dans le mur. C'est notre territoire et ses habitants qui en subiront les conséquences. Je souhaite sérénité que chacun met son ambition personnelle de côté, au service du bien commun ».

Monsieur DROMIGNY souhaite juste réagir à la fin des propos de Gilbert qu'il a trouvé très pertinent sur le besoin de se réunir, de se rencontrer, de se dire les choses. Il dit « Je suis très libre pour le dire car j'ai écrit à Yannick GUILLO pour expliquer clairement ma position. Je n'ai pas besoin de mettre tous mes états d'âme que j'ai mis dans mon propos dans la salle, cela reste entre lui et moi, il le sait. Pour autant, cela fait plus de dix mois, voire un an que je lui demande des réunions entre nous pour faire ce que tu viens de demander Gilbert. Je vous remercie tous de l'avoir soutenu comme j'ai pu le faire à une époque aussi. Aujourd'hui, personne n'a remis en cause la qualité, ni la quantité du travail qui a été fournie par les Vice-présidents. En revanche, forcé de constater, sur l'animation de notre assemblée du conseil communautaire, ça ne fonctionne pas ».

Monsieur LANSELLE prend la parole : « j'ai mal compris la commande que vous avez passée, je crois que c'était un bilan des délégations. Nous, de ce côté-ci, nous avons fait ce que vous n'avez demandé et de l'autre côté, j'ai entendu un plaidoyer fort touchant, je le comprends très bien. Je voudrais simplement dire, soyez tous rassurés, on n'en a pas après Yannick GUILLO, pas du tout, on est simplement déçu de la situation. Je dis simplement que 70 % de l'assemblée a été renouvelée, on veut nous imposer des programmes qui ne sont pas forcément en accord avec ce qui a été prévu auparavant. La politique c'est une chose, elle n'a pas sa place au sein du conseil communautaire et je vais le redire. Il n'y a pas de groupe politique, il y a simplement des gens qui veulent bien faire et la majorité, c'est 18, 24 qui s'est exprimé la semaine passée et je suis très surpris de vous entendre nous dire ça, parce que quand on veut que ça marche, on fédère des gens derrière une idée, derrière un concept, d'aller vers un siège, peut-être, qui pourrait plaire à tout le monde et aller vers une envie commune, au niveau du sport, derrière une envie économique. Aujourd'hui, on n'a pas cela, c'est là où on a tous un problème. Les entreprises ne viennent pas vraiment pour des raisons géographiques mais elles ne sont pas forcément bien reçues, non plus. C'est simplement qu'on veut que ça marche. Cela fait dix-huit mois que nous sommes élus, dix-huit mois qu'on ne voit pas, qu'on n'a pas d'orientation, encore une fois, les gens voteront en âme et conscience, on veut simplement, nous, que cela fonctionne. Voilà ce que j'avais à vous dire ».

Monsieur GUILLO remercie tous les Vice-présidents qui travaillent, certains d'entre eux ont effectué un travail énorme. « Je le sais parce que justement je suis systématiquement dans la boucle pour aller aux commissions. Donc, il faut qu'il y ait des commissions pour pouvoir y participer. Je vous dois quand même un retour sur investissements, comme une expression consacrée par certains. Qu'est-ce que fait le Président ? A priori, il est aussi dit que je ne fais rien. Je vais vous montrer ce que c'est que rien. Je ne vais vous abreuver de chiffres, je vais vous en donner quatre simplement.

Je me suis simplement amusé, si j'ose dire, j'ai simplement pris mon agenda de début janvier, et puis j'ai regardé en fait à quoi correspondaient les Communautés de communes dans cet agenda. Donc, on va commencer par les petits chiffres : 39 heures au niveau des tenues d'assemblées, c'est normal, c'est la routine, il n'y a rien d'exceptionnel, 53 heures sur les commissions, pour pouvoir y aller il faut qu'il y en ait, 143 heures en représentation extérieure et en permanence au siège, 856 heures. Pour quelqu'un qui ne fait rien, c'est quand même relativement raisonnable. Je voulais simplement vous communiquer ça, de façon, à ce que là aussi en votre âme et conscience vous interprétiez aussi les informations qui vous sont parfois données ».

Monsieur COUPAS dit, mon intervention est presque hors sujet. « Je voudrais vous dire que quoi qu'il arrive ce soir, non seulement ce qui fonctionnait continuera de fonctionner et je le souhaite sera même amélioré. Vous pouvez être certain que tout sera fait pour. L'intervention tout à l'heure, c'était juste une petite remarque sur l'adjectif confidentiel. Je garderais la note, mais je voudrais juste dire que ce qui a été confidentiel ce soir a quand même été mis en séance publique avec la presse. Donc le côté confidentiel... Voilà ».

Monsieur GUILLO répond c'est un document de travail.

Madame GABILLON prend la parole : « je reviens sur quelque chose. Ce soir, on a eu un point sur tous les Vice-présidents, je trouve cela très intéressant, parce qu'en fait j'ai découvert pas mal de choses. J'ai dû manquer deux Conseils communautaires depuis que je suis élue. Je lis les documents quand on me les envoie. J'ai pris le temps de lire le document qu'on m'a envoyé hier soir qui fait 46 pages. J'ai appris qu'on a un service qui est prêt à être lancé le 3 janvier ou alors j'ai mal compris ».

Monsieur NICOT acquiesce.

Monsieur GABILLON dit : « ce n'est pas une question de personne et ce n'est pas une question de parti politique, c'est que j'ai l'impression de découvrir des choses quand j'arrive ici. Alors que je fais mon maximum pour lire les documents, c'est un vrai problème ».

Monsieur NICOT dit : « je ne sais qui est représentant de votre commune à la commission aménagement et transport mais cela a été travaillé en commission à plusieurs reprises. Qui est votre représentant ? ».

Monsieur GUILLO précise que toutes les communes sont représentées en commission.

Monsieur NICOT rappelle que les comptes-rendus de commission sont envoyés à toutes les communes. Si ça ne circule pas à La Chapelle Gauthier.

Madame GABILLON dit, qu'elle n'attaque personne, mais je voudrais juste... C'est un vrai problème pour moi pour comprendre ce qu'il se passe. Il précise que les documents, elle les reçoit en double. La secrétaire de mairie retransfère, tous les documents, à tous les élus,

Monsieur NICOT dit, le conseiller qui représente La Chapelle Gauthier, lui, il a tous les documents, il a toutes les convocations. S'il ne vient pas à la commission ou s'il ne transfère pas les comptes-rendus, bon effectivement, on peut arranger tout le monde, mais... « Je pense qu'il y a beaucoup de communes qui sont au courant que le Transport à la Demande va être lancé le 3 janvier ».

Madame GABILLON dit, les commissions où elle est membre, qu'elle est présente. Quoi qu'il arrive... Elle voudrait qu'il y ait un vrai travail là-dessus.

Monsieur NICOT dit, il y a une communication qui était prévue mais vu tout ce qu'il se passe depuis la semaine dernière... Tout a été bloqué.

Monsieur NICOT dit, si je peux me permettre, c'est peut-être ça le problème de la Communauté de communes. Je ne vise pas du tout la communication mais plutôt la visibilité de notre action. Il n'y a pas d'axe fort de la CCBN, on ne sait pas si c'est la jeunesse, si c'est l'aménagement, si c'est la santé, si c'est le transport. On pense que le Transport à la Demande (TAD) cela va être un vrai axe fort sur le territoire, parce que c'est une demande très forte de la population.

Monsieur NICOT dit, Le problème vient peut-être de la lisibilité de l'action. Tout le monde est au travail, dans toutes les délégations il y a plein de choses qui sont faites. Et on dit finalement, je ne savais pas qu'il y avait ça, je ne savais pas qu'il y avait ceci, c'est peut-être ça le vrai problème.

Madame LAGOUTTE rappelle le rapport d'activités, tous les ans, on l'a en fin d'année. Il retrace toutes les activités de la Communauté de communes.

Madame GABILLON précise que celui-ci a été reçu, hier vers 17 heures – 17 heures 30. Je l'ai lu. J'ai l'espoir que les actions que nous menons ne prennent pas toutes au minimum un an pour être mises en place. En fait, le rapport, on l'a tous les ans. Comme il a été dit, qu'il y a une commission tous les 3 mois.

Madame HARSCOËT informe que sa commission se réunit très souvent, mais malheureusement, il n'y avait que six communes qui étaient représentées sur les 20. C'est vrai, au moment de mettre des actions en place, c'est très compliqué. C'est pour ça qu'après dans nos décisions au Conseil communautaire il y en a qui ne comprennent pas le sens. C'est bien dommage.

Monsieur GUILLO informe qu'il va se permettre de conclure avant de lancer les opérations de vote.

*« Mesdames, Messieurs les élus, Chers collègues,
Voici 20 ans, que je me suis engagé dans la vie publique, 20 ans comme maire et Président de syndicat intercommunal, et 14 ans de Vice-président de cette Communauté de communes de la Brie Nangissienne dont je suis un des trois membres fondateurs restant en exercice avec Gilbert Leconte et Jean-Marc Desplats et 17 mois en tant que Président sur cette même Brie Nangissienne. Vous tous qui êtes ici savez par l'engagement qui est le vôtre, une vie d'élu, c'est riche, dense, passionnant et parfois en même temps difficile. D'autant plus difficile lorsque l'intérêt général, le respect des engagements comme celui que nous nous devons entre pairs ne sont plus là pour guider notre action. La délibération proposée à votre vote ce soir témoigne de notre difficulté et de notre incompréhension mutuelle, c'est un fait. Mais il y a autre chose. La légitimité ne se gagne pas sur des mensonges et des irrégularités, car c'est mon rôle en tant que Président de l'indiquer avant le vote. Cette délibération qui nous est soumise est entachée d'irrégularités, comme le précise la note juridique qui a précédé. Cette délibération est le ferment de conséquences aussi mal évaluées que préjudiciables pour notre collectivité, ses élus et surtout ses agents. Il n'y a pas à se satisfaire de tenter de paralyser le fonctionnement démocratique de la Communauté de communes de la Brie Nangissienne, ni d'enlever aux Vice-présidents leurs délégations et leurs indemnités, d'amener les services à se trouver privés de direction. Il n'y aura pas d'issue pour l'administration, mais croyez bien alors que j'agis en responsabilité avec la tutelle. Cette administration, Mesdames, Messieurs les élus, Chers Collègues, c'est elle qui tient et porte les politiques publiques. Et c'est cette administration, bien plus que vous ou moi, qui sera en première ligne demain face aux citoyens. Le temps du vote est maintenant venu, je ne doute pas que vous déciderez en pleine conscience de votre engagement comme de votre responsabilité, et ce dans le cadre de la mission*

que vous ont conféré les conseils municipaux que vous représentez dans cette assemblée. Dernier point, madame la sous-préfète des programmes a appelé ce soir à 18 heures pour la signature du CRTE, demain matin à 9 heures. Je vous propose que Monsieur NICOT s'occupe des opérations de vote ».

Monsieur GUILLO précise que si vous êtes d'accord avec cette formulation, c'est le vote oui, si vous êtes en désaccord avec cette formulation, c'est le vote non.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-21 et L. 2121-29,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2020/31-01, en date du 9 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté de communes de la Brie Nangissienne,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2020/34-04, en date du 9 juillet 2020 portant délégation générale accordée au Président,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2020/35-05, en date du 9 juillet 2020 portant sur les indemnités de fonction des élus,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2021/97-04, en date du 9 décembre 2021 portant sur la confiance du conseil communautaire à Monsieur Yannick GUILLO, Président de la Communauté de communes de la Brie Nangissienne,

Vu la demande formulée par les conseillers communautaires portant sur l'inscription d'un vœu à l'ordre du jour du conseil communautaire,

Considérant que le conseil communautaire a émis un vœu retirant la confiance de l'assemblée délibérante à son Président,

Madame Carine CALMON PLANTIN et Monsieur Philippe DUCQ sont nommés assesseurs.
Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne, son bulletin de vote.
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers communautaires : 43

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 43

A déduire : bulletins blancs : -

bulletins nuls : -

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 43

Contre : 18

Pour : **25**

ARTICLE UN :

DECIDE de retirer l'ensemble des délégations accordées, par délibération n° 2020/34-04 du 9 juillet 2020, au Président de la Communauté de communes.

ARTICLE DEUX :

DECIDE de supprimer l'indemnité de fonction accordée, par délibération n° 2020/35-05 du 9 juillet 2020, au Président de la Communauté de communes de la Brie Nangissienne.

ARTICLE TROIS :

ABROGE la délibération du conseil communautaire n° 2020/34-04 du 9 juillet 2020 portant délégation générale accordée au Président.

La séance est levée à 21h30.